

REPÈRES

Le Spanc

A partir des exigences de la loi sur l'eau (1992) qui, pour protéger les nappes phréatiques et les cours d'eau, instaure une obligation de contrôle des fosses septiques et confie cette mission aux collectivités, Nîmes Métropole a créé son Service public d'assainissement non collectif (Spanc) en 2004.

12 % des foyers

L'Agglo compte aujourd'hui 75 500 foyers, dont près de 66 500 sont raccordés au tout-à-l'égout. Il reste donc 9 000 habitations (12%), dont 6 622 à Nîmes, qui font ou feront l'objet d'une inspection de bon fonctionnement de leurs installations. A Nîmes, cette mission est confiée aux techniciens de la Saur (lire ci-contre) qui progressent d'est en ouest et opèrent actuellement dans les secteurs de Garrigues nord, Planette et Russan.

123 € par foyer

123 € tel est, par installation, le montant de la facture pour un contrôle de bon fonctionnement des fosses septiques. 55 € vont à la Saur qui réalise le diagnostic. Sur les 68 € destinés à l'Agglo, 34 € sont versés au budget de fonctionnement du Spanc, 24 € sont alloués aux études (recensement) et 10 € au logiciel.

Pollution

Une famille rejette en moyenne, chaque jour, 500 litres d'eaux sales. Soit, par habitant, 80 g de matières organiques, 13 g d'azote, 4 g de phosphore, 35 g de "matières en suspension" et autres micro-polluants (métaux) et microbes.

Fontaine

A Nîmes, l'un des exemples les plus évidents de cette pollution se répand, quotidiennement, dans le canal de la Fontaine, et par contre-coup, se retrouve dans le Vistre. Si la décharge des Lauzières contribuait, en son temps, à salir les eaux de la source originelle, force est de constater que la qualité des eaux ne s'est pas améliorée depuis sa fermeture : des effluents "ménagers" identifiés la polluent toujours.

Diagnostic Et si ma fosse septique fonctionnait mal...

Jour de pluie sur la garrigue.

C'est mercredi matin qu'est prévue la visite du technicien de la Saur pour vérifier la fosse septique, dans le cadre du Service public d'assainissement non collectif (Spanc). Les propriétaires sont à la fois mal réveillés (merci l'orage nocturne) et pas trop au courant : comme beaucoup de gens dans le quartier Russan-Font Chapelles, ils ont acheté leur maison il y a trois ans, à un propriétaire qui était loin d'être le premier habitant des lieux. Ici, se trouvait jadis un mazet qui, au fil des ans, fut agrandi, amélioré, arrangé. Alors, quel âge a la fosse septique ? Plus de dix ans, sans doute, mais impossible d'être plus précis.

9 heures, on sonne à la porte. Tiens, le technicien est une technicienne. Encapuchonnée dans son ciré vert, la blonde Céline se présente. Une petite visite du côté de la fosse, histoire de voir si les regards ne sont pas abîmés et s'il n'y a pas d'écoulement suspect, mais avec la pluie, la visite est rapide. On apprend quand même que passer la tondeuse sur les regards peut dégrader les couvercles en plastique, que des feuilles risquent de s'y immiscer, puis d'aller boucher les drains...



Le contrôle des fosses septiques est obligatoire. Les techniciens visitent actuellement la garrigue nord. Photo W. T.

On découvre aussi qu'il existe un filtre, avec de la pouzzolane, cette roche volcanique qui va stocker les matières en suspension. Cette pouzzolane doit être changée régulièrement afin d'être plus efficace. On la trouve dans les magasins de bricolage, et celle que vous enlevez, saturée par les graisses, peut être jetée aux ordures ménagères. C'est la première fois que les propriétaires en entendent parler. La technicienne n'est pas étonnée, lors de ses visites, tout le monde ou presque réagit de la même manière. Autre sur-

prise de taille : il n'est pas forcément utile de mettre chaque semaine dans sa chasse d'eau un produit activateur de fosses septiques. « Utilisez-les seulement si vous avez du monde à la maison et donc une utilisation inhabituelle de la fosse. Ou si quel qu'un chez vous prend des antibiotiques... Sinon, vous pouvez très bien jeter dans l'évier ou de la crème fraîche, périmé. C'est un activateur de bactéries naturel », explique Céline, qui demande à voir la dernière facture de vi-

dange. « Faites jouer la concurrence, je vois que vous avez payé 250 € il y a trois ans, or les tarifs vont de 150 € à 250 € ». La visite de Céline, facturée 123 € pour quatre ans, devra être payée en début d'année. Heureusement, la fosse est en bon état, il n'y a pas de travaux à faire. Reste à expliquer aux enfants de la maison, ce que venait faire cette gentille dame en ce matin de pluie. « Quoi ? Ça existe ça comme métier : vérificateur de toilettes ? » Eh oui, désormais, ça existe. ● E. L.

Contrôles mais aussi conseils et aides

L'arrivée des techniciens de la Saur dans les quartiers de garrigue a généré une véritable levée de boucliers (lire *Midi Libre* des 26 et 30 septembre). Méconnaissance de la loi, déficit d'information, nouvelle dépense obligatoire, réticence à voir des contrôleurs pénétrer dans une propriété privée sont autant de raisons qui font grogner dans les clapas. C'est-à-dire sur des parcelles de 1 000 à 3 000 m², où le

tout-à-l'égout n'est pas près d'arriver. « Avec ces contrôles, nous devons éviter un accueil psychologique bien compréhensible », constate Chantal Raynaud, responsable du Spanc de l'Agglo. Mais nous n'exerçons pas une mission de police administrative. Et le conseil fait également partie de notre travail. »

En effet, en cas de diagnostic défavorable, ce service peut aider les particuliers à constituer les dossiers pour obtenir des aides financières mises en place par Nîmes Métropole. Par ailleurs, l'Agence de l'eau peut participer jusqu'à 30 % (plafonné à 7 500 €) du coût de la réhabilitation des installations défectueuses. Selon le plafond de ressources, ces aides peuvent être cumulées avec cel-

les de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah). « Dans certains dossiers, on arrive ainsi à 70 % de financement. »

Ce service peut également renseigner les particuliers qui souhaiteraient mettre en place de nouvelles techniques écologiques et installer, par exemple, des toilettes sèches. Ces solutions, que d'aucuns qualifient d'avenir, intéressent de plus en plus le grand public, lequel ignore, le plus souvent, les contraintes de la réglementation. « Hors des filières réglementaires, toute autre solution relève du régime dérogatoire », rappellent les techniciens du Spanc qui, dès lors, sont fondés à accompagner ces initiatives innovantes et à transmettre le dossier à la Direction départementale de



l'action sanitaire et sociale.

En charge de 10 000 dossiers par an, y compris ceux concernant les constructions neuves, le Spanc est un tout jeune service promis à une forte évolution. En totale autonomie, avec un budget "annexe", subventionné par l'Agence de l'eau. ●

ÉTAT DES LIEUX

Contrôles

Lancée en 2007, cette première campagne de contrôles, en forme d'état des lieux, durera quatre ans. Les contrôleurs sont chargés d'une simple mission de diagnostic : il s'agit de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et des installations et des installations d'impact sur le milieu.

1 000 diagnostics

En 2007, mille fosses septiques ont ainsi été examinées. A l'analyse, 33% de ces installations n'étaient pas exemptes de problèmes et devront faire l'objet de travaux d'amélioration pour prolonger leur durée de vie. D'autres, 20 % environ, se sont avérées défectueuses, le plus souvent incomplètes, parfois même totalement inexistantes : les eaux usées se perdant alors dans une faille calcaire... Pour gommer ces points noirs, dangers en terme de salubrité et de pollution, le Spanc lancera un premier programme de réhabilitation en 2009.

Tous les quatre ans

La durée de vie d'une fosse septique étant estimée à quatre ans, c'est donc sous quatre ans - et tous les quatre ans - que toutes les installations sur le territoire de l'Agglo seront diagnostiquées. C'est également dans ce laps de temps que les travaux mineurs devront être effectués par les propriétaires. En 2012, une nouvelle campagne de contrôles sera donc relancée.

Amende

Si au terme de trois avis de passage, dont le dernier adressé sous pli recommandé, un particulier refuse toujours d'ouvrir sa porte aux contrôleurs, ces derniers ont la possibilité de se faire accompagner par un officier de police judiciaire : un procès-verbal sera dressé et une amende réclamée. Ce qui, peu ou prou, reviendrait à devoir acquitter deux fois le montant de la redevance, soit environ 250 €. Pour l'instant, le Spanc privilégie les solutions à l'amiable.